



RÉFÉRENCE : ACP/28/042/26 FINAL *dws*
Bureau du Secrétaire général

Bruxelles, le 28 mars 2026

RAPPORT ORAL DU FORUM DES FEMMES

PRÉSENTÉ PAR

**MADAME MONICA MUTSVANGWA
MINISTRES DES AFFAIRES FÉMININES, DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES
RÉPUBLIQUE DU ZIMBABWE**

**LORS DU
ONZIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE
GOUVERNEMENT DE L'OEACP**

**DIMANCHE 29 MARS 2026
MALABO, GUINÉE ÉQUATORIALE**

FR

Présentation des recommandations et engagements clés

1. Le Forum des femmes de l'OEACP s'est réuni le 26 mars 2026 à Malabo (Guinée équatoriale) sous le thème : « Femme et agriculture : promouvoir la sécurité alimentaire, la résilience et l'autonomisation économique ».
2. Cette réunion a été un cadre majeur pour mettre en lumière le rôle central des femmes dans l'agriculture, les systèmes alimentaires et la résilience communautaire dans les régions membres de l'OEACP, tout en attirant l'attention sur les obstacles persistants qui continuent d'entraver leur pleine participation et leur leadership.
3. Les discussions ont porté sur les thèmes subsidiaires ci-après :
 - i. **Les femmes dans les systèmes et les chaînes de valeur agroalimentaires : Financement, innovations adaptées au climat et accès aux marchés**
 - ii. **Femmes, résilience au climat, transitions écologiques et sécurité alimentaire**
4. Les principales conclusions auxquelles a abouti le Forum des femmes sont les suivantes :
 - a. Il est crucial de renforcer la présence et le leadership des femmes dans les systèmes agroalimentaires et les chaînes de valeur agricoles, notamment à travers un meilleur accès aux financements, aux ressources productives, à l'innovation, à la technologie et aux marchés ;
 - b. Un appui politique et institutionnel plus conséquent est nécessaire pour lever les obstacles persistants dont pâtissent les femmes, notamment en ce qui concerne les droits et la propriété en matière foncière, l'accès aux services, les espaces décisionnels et l'égalité des chances économiques ;
 - c. Il est important de promouvoir une agriculture adaptée au climat, la réduction des risques de catastrophes, les systèmes d'alerte précoce et les approches de résilience communautaires qui correspondent aux réalités des femmes, en particulier dans les zones rurales, côtières, insulaires et arides ;
 - d. Une attention particulière devra être accordée aux jeunes femmes impliquées dans les systèmes agroalimentaires, notamment en élargissant l'accès aux compétences, à l'innovation, aux opportunités de leadership et à une participation économique décente ;
 - e. Compte tenu de leur importance, des questions telles que la prise en charge de la santé menstruelle des femmes, méritent une attention

pour favoriser une égalité de participation de celles-ci dans l'agriculture et d'autres activités économiques clés ;

- f. Les connaissances et les pratiques communautaires développées par les femmes doivent être valorisées dans les efforts visant à protéger la biodiversité, à renforcer la résilience et à soutenir une production alimentaire durable ;
 - g. Il est important de renforcer les partenariats avec les États membres, les partenaires de développement, les organisations internationales, les institutions financières, les organisations de producteurs et le secteur privé afin de mobiliser un appui technique et financier en faveur d'initiatives à grande échelle bénéfiques aux femmes présentes dans l'agriculture ;
 - h. Il est essentiel d'œuvrer au renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment en ce qui concerne le partage des connaissances, l'échange d'expériences pratiques et l'appui à une collaboration régionale au sein de l'OEACP.
5. Au terme de sa réunion, le Forum a formulé des recommandations clés destinées à enrichir la déclaration attendue du Sommet. Parmi celles-ci figure ce qui suit :
- a. Appuyer une initiative, sous la houlette de la Première Dame de la République de Guinée équatoriale, visant à promouvoir et à défendre la participation et l'autonomisation des femmes dans l'agriculture, avec un accent particulier sur la sécurité alimentaire, la résilience et les opportunités économiques en faveur de celles-ci dans les régions membres de l'OEACP ;
 - b. Créer un réseau des femmes agricultrices de l'OEACP, en tant que cadre destiné à mettre en relation les femmes dirigeantes et entrepreneurs et les coopératives de femmes, à promouvoir l'échange de meilleures pratiques et à améliorer l'accès aux marchés ;
 - c. Mettre en place un mécanisme régional visant à apporter une réponse collective aux besoins des femmes en matière de santé menstruelle. Un tel mécanisme devra permettre d'élaborer des lignes directrices normalisées pour le partage de connaissances et de bonnes pratiques, lesquelles feront l'objet d'un suivi sur la base d'indicateurs définis d'un commun accord ;
 - d. Accorder la priorité aux activités destinées à promouvoir l'innovation et la recherche en faveur des femmes dans l'agriculture. Il appartient aux États membres de financer la recherche et le développement, de favoriser l'adoption des technologies et de promouvoir des pôles d'innovation. De la sorte, les femmes entrepreneurs agricoles seront en

mesure de participer aux secteurs à forte valeur ajoutée et de progresser dans la chaîne de valeur ;

- e. Œuvrer à l'harmonisation des politiques dans les États membres de l'OEACP. Le fait d'harmoniser les cadres réglementaires, de simplifier les procédures liées au commerce transfrontalier et de faciliter la conclusion de conventions financières régionales permettra de créer un environnement propice dans lequel les femmes agricultrices pourront se projeter au-delà des marchés nationaux et rivaliser ainsi à l'échelle régionale et mondiale ;
- f. Renforcer les partenariats à l'échelle régionale et internationale afin de mobiliser une assistance technique, des investissements et des financements pour soutenir les femmes agricultrices et les initiatives menées par les femmes ; et
- g. Identifier des priorités communes et des actions de suivi pour guider le travail de l'OEACP en matière d'égalité homme-femme au-delà du Sommet, notamment en mettant en place des cadres institutionnels et des mécanismes de mise en œuvre pertinents au titre de l'initiative PACTE 2025-2030.